



## Congé pour mariage besoin de vos lumieres

Par **JADE93**, le **26/06/2011** à **22:37**

Bonjour, à tous et à toutes.rnrnJe vous explique ma situation qui à besoin de vos lumières.rnrnJe me marie le 01 octobre 2010.rnJ'ai posé mes congé payés du 19septembre 2010 au 9 octobre 2010.rn(Cette période de congés payé couvre le mariage)rnrnJe souhaiterais posé mes jours de congés pour mariage.rnDu 12 au **17 septembre** (pour mon enterrement de vie de jf)rnrnSelon ma convention collective (Convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire) j'ai le droit à une semaine.rnrnMa question est simple mon employeur à t'il le droit de refuser cette date en raison de son éloignement avec la date du mariage ?rnEt surtout du faite que j'ai déjà posé mes jours de congés ?rnrnMerci de m'avoir lu ^^

Par **mimi493**, le **26/06/2011** à **23:22**

Puisque vous serez en congés payés lors du mariage, vous n'avez pas la possibilité d'avoir les 4 jours pour votre mariagernIl fallait poser vos congés du 12 au 30 septembre et avoir les 4 jours du 1er au 4.